

Mysterium Fidei n° 96 – Les 50 ans de la Fraternité

Publié le 2 juillet 2019 · Abbé François Fernandez-Faya · 3 min de lecture



Juillet-Août-Septembre 2019 : Les 50 ans de la Fraternité

L'an prochain, nous célébrerons les 50 ans de la Fraternité sacerdotale st Pie X, fondée le 1^{er} novembre 1970 par Mgr Marcel Lefebvre à Fribourg en Suisse, avec la reconnaissance canonique de Mgr Charrières, évêque de Fribourg. Ce sera une occasion pour nous de mieux faire connaître la pensée de notre fondateur. Les tertiaires s'associeront à cet anniversaire par leurs prières, leur dévouement auprès des prêtres, leur zèle pour recruter de nouveaux tertiaires et accroître la famille de la Fraternité en quantité et en qualité. Le Tiers-Ordre compte aujourd'hui 497 tertiaires et 53 postulants.

Le Tiers-Ordre constitue une petite armée de « priants », fidèles à leurs engagements, soucieux de conserver la foi intégrale dans un monde religieux et civil en pleine déliquescence. On se croirait arrivé à la fin des temps, décrit par les Saintes Écritures comme un temps d'apostasie et de troubles : « quand je reviendrai, trouverai-je encore la foi sur la terre ? » nous dit Notre-Seigneur (Luc 18,18.) Pourtant, n'oublions pas la promesse de Notre-Dame à Fatima : « À la fin, mon Cœur Immaculé triomphera... » Nous devons croire en ce triomphe du Cœur Immaculé de Marie et y contribuer en étant tout simplement fidèles à notre règle du Tiers-Ordre. Cette règle assure le minimum vital et même un peu plus pour conserver la foi, l'espérance et la charité dans le monde.

Le Tiers-Ordre de st Pie X est un Tiers-Ordre pour les temps actuels, voulu par notre fondateur dans cette crise de l'Église sans précédent qui dure depuis plus de cinquante ans et qui semble loin d'être finie. Relisez de temps en temps votre règle du Tiers-Ordre pour y réajuster votre vie, car, avec le temps, il peut se glisser quelques oublis. On demandait autrefois aux religieux de relire leur règle au moins une fois par an.

La règle du Tiers-Ordre n'est pas seulement la messe quotidienne ou le quart d'heure d'oraison, la retraite tous les deux ans, l'abstention de la télévision, des jours de jeûne supplémentaires. Bien sûr, c'est ce qui paraît le plus important ou le plus évident, mais c'est aussi les lectures recommandées (St Pie X, l'Évangile, l'imitation de Jésus-Christ, la vie des saints), la prudence dans le choix des loisirs et des lieux de vacances. Attention par exemple à l'addiction à internet, même si internet n'est pas mentionné dans la règle du Tiers-Ordre, cela touche à la prudence dans les loisirs car cela peut constituer une perte de temps et un danger pour la vie intérieure ouverte aux quatre vents des infos, des analyses superficielles, des manquements à la charité, à la pureté etc... Il faut régler sa vie avant qu'elle nous dérègle !

Votre aumônier vous souhaite une sainte fête de l'Assomption et un saint été.

Abbé François Fernandez-Faya †

Intégralité du Mysterium Fidei n° 96

Accès à Mysterium fidei n° 96 au format pdf

Source : laportelatine.org/publication/mysterium-fidei-n-96-les-50-ans-de-la-fraternite

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France